

des **DÉLIBÉRATIONS**-o0o- du **CONSEIL MUNICIPAL**2024080 de la **COMMUNE de PÉROUGES**

Séance du 02 décembre 2024

Nombre de membres**Afférents au Conseil Municipal :** 15**En exercice :** 15**Présents :** 14**Votants :** 14**Date de la convocation**

25/11/2024

Date d'affichage

25/11/2024

L'an deux mil vingt-quatre et le deux décembre à 18h00, le Conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Nathalie MICOLAS, Maire,

Présents Nathalie MICOLAS, Florence DE POUMEYROL, Jean-Luc VIBERT, Gilberto GRECO, Christelle MORTEL, Gérard FLEJOU, Marie-Victoire PASSERAT DE LA CHAPELLE, Philippe LAMBERT, Eric MEUNIER, Frédéric MALBOS, Marlène BLASQUEZ, Alain MORGILLO, Paul SAISSET, Maryvonne HERRENKNECHT

Absents excusés : Paul VERNAY

Monsieur Frédéric MALBOS a été élu secrétaire de séance

Objet de la délibération :**BAIL PRECAIRE
GUIGNARD JEAN-LOUIS**

Madame le Maire rappelle au conseil municipal la création d'une convention d'occupation précaire pour le bail de la parcelle section ZC 0075 pour une contenance de 1ha 48a 30ca et ZD 0065 pour une contenance de 3ha 59a sises lieudit « Demilière » à Pérouges à Mr GUIGNARD Jean-Louis en remplacement de Mr RONGIER Paul qui cesse son activité.

Elle précise qu'il convient de réviser cette convention compte tenu de son caractère précaire et de sa validité fixée à un an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec 14 voix pour :

✓ **DECIDE** de reconduire dans les mêmes termes la convention d'occupation précaire pour le bail de la parcelle section ZC n° 0075 pour une contenance de 1ha 48a 30ca et ZD 0065 pour une contenance de 3ha 59a sises lieudit « Demilière » à Pérouges à Mr GUIGNARD Jean-Louis, à compter du 02 décembre 2024.

✓ **AUTORISE** Madame le Maire à signer pour et au nom de la commune toutes les pièces relatives à cette convention.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,

Nathalie MICOLAS